

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2010

Présents : Claude CULIE, Maire; Thierry CALVET, Francis SEGONNE, Cécile KIEFFER, Annie MOLINIE, Régis GRANIER, Jean-Paul LOUP, Patrick PISTRE, Olivier ALBERT, Alain CORMARY, Richard FABRES, Bernard VAREILLES, Marie-France HERAIL, Rosine RAMADE, Lucien MIALHE.

Bernard VAREILLES a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de voter le compte-rendu du conseil en date du 17 décembre 2009.

Monsieur Jean-Paul LOUP signale une erreur, lors du vote du PLUI il s'est abstenu alors qu'il est noté qu'il a voté pour. Après cette correction le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe au vote du compte rendu du conseil en date du 14 janvier 2010 ; Monsieur Jean-Paul LOUP signale une erreur dans la chronologie des évènements, la sortie des conseillers LOUP Jean-Paul, SEGONNE Francis, VAREILLES Bernard, CORMARY Alain, MIALHE Lucien, RAMADE Rosine, HERAIL Marie-France a eu lieu avant l'intervention de Monsieur DELBOS.

Après la prise en compte de cette observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire précise que le conseil municipal destiné à voter les budgets primitifs est reporté au 15 avril 2010 20h30. La réunion de la commission finances est reportée au jeudi 8 avril 2010 à 14h30 à la Trésorerie.

**Transfert de compétence** : Mademoiselle Yannick LE COULTRE responsable rivière et milieux aquatiques à la communauté de communes, nous rappelle ce qu'est le SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau), quel est son domaine d'activité, quels avantages la commune est susceptible d'obtenir en adhérant à cet organisme.

Monsieur LOUP regrette que le site de la Communauté de Communes ne traite pas du SAGE.

Mademoiselle LE COULTRE déclare travailler sur ce projet qui n'a pas encore abouti par manque de temps.

Le transfert de compétence « **Elaboration et mise en œuvre de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau** » à la communauté de communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune est adopté par 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Paul LOUP).

Melle LE COULTRE précise qu'une réunion sur le projet du SAGE aura lieu le mardi 9 février 2010, les conseillers municipaux intéressés par ce projet sont invités.

M. le Maire informe les conseillers que le PPRI Dadou est disponible à la mairie, la commune étant concerné par un affluent du Dadou.

**Orientations budgétaires**: Le tableau des orientations budgétaires est distribué à tous les conseillers. Aucune objection n'est formulée. Ces orientations sont votées à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande :

- 1 L'autorisation de solliciter la subvention « produit des amendes » auprès du Conseil Général concernant le changement des panneaux de signalisation et le marquage au sol.

Adoptée à l'unanimité.

- 2 L'autorisation de déposer le dossier dans le cadre de la DGE 2010 pour la rénovation du toit des ateliers municipaux avec mise en place de panneaux photovoltaïques intégrés sur la toiture sud.

Adoptée à l'unanimité.

### **Le tour des commissions :**

**Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une installation de production d'énergie électrique renouvelable d'origine photovoltaïque raccordée au réseau de distribution avec le SDET** : Concernant la rénovation du toit des ateliers municipaux avec intégration de panneaux solaires sur la toiture sud, Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention. Le montant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 8 000€ HT.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire

- à signer cette convention avec le SDET,
- à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre :

**Révision du tarif de remplacement des compteurs d'eau gelés** : Monsieur le Maire propose de porter le prix de l'échange d'un compteur gelé à 120 € main d'œuvre comprise.

Adoptée à l'unanimité

**Mise à jour nom des rues** : Après consultation des résidents du lotissement du Salès leur choix s'est porté sur « Puech du Sales » Les numéros suivants sont attribués :

- 1 Puech du Salès : M. et Mme CALVET Thierry
- 3 Puech du Salès : M. et Mme LOUP Jean-Paul
- 5 Puech du Salès : M. BLOY Pascal
- 8 Puech du Salès : M. DELBOS Olivier
- 10 Puech du Salès : M. et Mme MOLINIE Christian
- 11 Puech du Salès : M. et Mme AZEMA René
- 12 Puech du Salès : M. et Mme BARTHE Michel
- 13 Puech du Salès : Mme CARMONA Claude
- 14 Puech du Salès : Mme CAMP Simone
- 16 Puech du Salès : M. MAZEL Frédéric et Melle CARAYON Sandra
- 20 Puech du Salès : M. et Mme FERNANDEZ Jean-Marc
- 22 Puech du Salès : M. CAVALLES Aimé
- 24 Puech du Salès : M. et Mme CAMP Serge
- 25 Puech du Salès : M. et Mme CALVET Philippe
- 26 Puech du Salès : M. ALBERT Olivier et Melle BARREAU Sophie

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Il faudra penser à supprimer les panneaux indiquant lotissement du Salès et à les remplacer par de nouveaux panneaux « Puech du Salès »

**Autorisation de déposer les demandes d'urbanisme (PC,PD, DP, CU..)** Un nouveau texte non encore appliqué, exigerait une autorisation du Conseil afin que le Maire puisse déposer toutes les demandes d'urbanisme auprès des services concernés.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité

### **Questions diverses :**

\* Des meubles sont stockés et encombrant les ateliers municipaux, une liste détaillée nous est fournie avec une suggestion de prix de vente par article. Après la modification du prix des cartes géographiques (porté de 1 à 5 €), la proposition est adoptée à l'unanimité.

L'encaissement du fruit de cette vente nécessite la création d'une régie, cette création est adoptée à l'unanimité.

\* Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que la Commune a obtenu l'agrément qualité de services aux personnes. Cet agrément qualité induit la création d'un budget annexe « Services à la personne » (ligne budgétaire M4) cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Lors de l'établissement du dossier de demande d'agrément, nous avons dû redéfinir en détail les niveaux de prestations ainsi que les prestations occasionnelles à la demande. (détail ci-joint).

Le montant des prestations proposées :

Niveau 2 :	3,80 € jour
Niveau 2 bis :	9,20 € jour
Niveau 3 :	9,15 € jour
Niveau 3 bis :	15,40 € jour
Niveau 4 :	17,25 € jour
Niveau 4 bis :	23,50 € jour

Les autres services à la demande étant facturés 16 € de l'heure.

Adopté à l'unanimité.

A 22 h 30 Mme MOLINIE Annie quitte la séance, elle donne procuration à M. CALVET Thierry

\* Programme voirie 2010 : Les devis prévisionnels de goudronnage en 2010 nous sont transmis, toutes les propositions sont adoptées à l'unanimité.

\* Monsieur le Maire nous fait part d'une réunion avec le Directeur du Crédit Agricole concernant la mise en place d'un distributeur de billets dans le village. Diverses propositions sont avancées afin de réfléchir à la question, une réunion informelle sur le sujet aura lieu le jeudi 4 février à 20 h 30.

\* Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, il ne reste que Philippe BRIEN titulaire du permis poids lourds et autorisé à conduire le tractopelle. En cas de neige, nous avons convenu avec la Communauté de Communes qu'elle nous mettrait à disposition les employés du service voirie afin d'effectuer le déneigement de la commune. Cependant ce personnel n'a pas l'expérience de nos employés.

\* Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion avec M. GIRONNET et M. DELBOS est prévue le 16 février concernant les travaux de la Mairie. M. le Sous-Préfet a été invité également.

\* Monsieur Jean-Paul LOUP interpelle Monsieur le Maire. Il souhaiterait avoir les documents distribués lors des conseils au moment des convocations afin de les étudier avant la séance.

Monsieur le Maire précise que pour les collectivités de moins de 3500 habitants, il n'y a aucune obligation de fournir une note explicative avec les convocations. Toutefois il tient à la disposition de chacun tous les documents qu'il désire consulter et il s'engage à fournir toutes explications nécessaires avant les conseils à ceux qui le souhaitent.

La séance est levée à 23 heures 30.